

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/.....<sup>013</sup>/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2016/068/AN  
DU 30 DECEMBRE 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

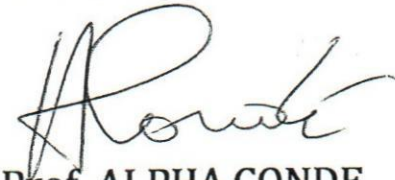
Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1<sup>er</sup> : Est promulguée la Loi L/2016/068/AN du 30 décembre 2016, portant autorisation de ratification de la Convention Générale de Coopération entre la République de Guinée et le Royaume de Belgique.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ...<sup>24</sup> JAN. 2017.....

  
Prof. ALPHA CONDE